

Ambassade de France au Canada
Service économique régional d'Ottawa

CANADA

Mark Carney lance un plan de soutien aux secteurs stratégiques touchés par la guerre commerciale

Le Premier ministre canadien a annoncé le 5 septembre un paquet de mesures de soutien à destination des entreprises canadiennes et des secteurs stratégiques les plus impactés par les tarifs américains (acier, aluminium, automobile et véhicules électriques) et chinois (canola). Cette annonce intervient quelques jours après le retrait d'une partie des contremesures canadiennes sur les marchandises américaines et alors que le gouvernement espère toujours parvenir à un accord avec l'administration Trump sur la levée des tarifs américains en vigueur (« droits fentanyl » (35%) s'appliquant encore sur les échanges hors USMCA et tarifs section 232 sur l'acier, l'aluminium et l'automobile). Le paquet a reçu un accueil globalement favorable, bien que certaines mesures ne fassent pas l'unanimité, comme celles concernant la révision des quotas de vente pour les véhicules électriques.

Mark Carney présente un paquet de soutien comprenant un Fonds de réponse stratégique de 5 Mds CAD (3 Mds €) et l'adoption d'une politique « Buy Canadian » en matière de marchés publics

Le Premier ministre Mark Carney annonce de nouvelles mesures de soutien pour l'économie canadienne et ses secteurs stratégiques, en plus des mesures déjà annoncées cet été pour l'acier et le bois d'œuvre. A l'issue d'un séminaire de rentrée de 2 jours tenu à Toronto avec son gouvernement, M. Carney a dévoilé une série de mesures pour « protéger, bâtir et transformer les industries stratégiques du Canada ». Bien que visant l'ensemble des entreprises touchées par les tarifs américains, le paquet met l'accent sur les secteurs de l'acier, l'aluminium, le bois d'œuvre et l'automobile identifiés comme stratégiques pour l'économie canadienne. M. Carney a par ailleurs rappelé les mesures de soutien déjà annoncées mi-juillet pour l'acier et début août pour le bois d'œuvre¹ (préférence pour les marchés publics, contingents tarifaires, effort de diversification). A noter qu'avant de présenter les mesures, M. Carney a rappelé que le Canada disposait du « meilleur accord qui existe avec les Etats-Unis », avec 85% du commerce avec les Etats-Unis exemptés de tarifs au titre de l'USMCA et le taux de tarif imposé par les Etats-Unis le plus bas.

Le paquet inclut un « Fonds de réponse stratégique » doté de 5Mds CAD (3 Mds €) ainsi qu'une série de mesures de soutien pour les entreprises et la main d'œuvre canadiennes (synthèse des mesures en Annexe I). Parmi les mesures de soutien à la formation et à l'emploi, on notera la création d'un programme de reconversion et de formation pour plus de 50 000 personnes, l'assouplissement du régime d'assurance-emploi et la prolongation des prestations chômage. Concernant le soutien aux entreprises, la principale mesure est la création d'un Fonds de réponse stratégique doté de 5 Mds CAD (3 Mds€) pour aider les entreprises touchées par les tarifs à « s'adapter, se diversifier et se moderniser ». Le soutien apporté par le Fonds sera complété par la création de 3 à 5 alliances qui réuniront des employeurs, des syndicats et des groupes industriels pour coordonner les investissements publics et privés dans le développement de compétence, notamment dans l'automobile, l'acier, l'aluminium ainsi que les secteurs présentant un potentiel de croissance, comme l'énergie, les minéraux critiques et la fabrication de pointe. Des mesures financières de soutien immédiat à la liquidité des entreprises et au financement des PME ont également été annoncées. Enfin, les agriculteurs canadiens et le secteur du canola bénéficieront d'un plan de 370 M CAD (228 M€) d'aide pour soutenir notamment la production de biocarburants.

Le gouvernement veut donner la priorité aux fournisseurs et contenus canadiens dans l'octroi des marchés publics fédéraux. Concernant l'octroi des marchés publics fédéraux, le gouvernement mettra en place d'ici novembre 2025 de nouvelles mesures pour s'assurer que les fournisseurs canadiens et leurs produits soient choisis en priorité. En matière de contenu, une priorité sera également accordée aux matériaux canadiens dans les marchés publics fédéraux et le gouvernement exigera des fournisseurs nationaux et étrangers sous contrat avec le gouvernement fédéral qu'ils s'approvisionnent en matériaux clés auprès d'entreprises canadiennes dans le cadre de marchés publics dépassant un certain seuil dans les domaines de la défense et de la construction. Cette mesure couvrirait dans un premier temps l'acier et le bois d'œuvre canadien et pourrait ensuite inclure d'autres matériaux. Dans le cas où un approvisionnement en biens et services entièrement canadiens ne serait pas possible (absence d'offre), des exigences en contenu local seront mises en œuvre de manière à ce que les achats stratégiques qui ne peuvent être effectués auprès de fournisseurs canadiens comprennent tout de même du contenu canadien. Enfin, en matière d'accès aux marchés publics, le gouvernement indique qu'il assurera une mise en œuvre complète de la « Politique sur les achats réciproques » dans les marchés publics fédéraux visant à appliquer le principe de réciprocité dans l'accès aux marchés publics, hors achat liés à la défense. De manière générale, cette politique de préférence nationale en matière de marchés publics serait pleinement mise en

œuvre d'ici le printemps 2026 et étendue aux achats réalisés par des tiers avec des fonds fédéraux. Une feuille de route sera également transmise aux provinces, territoires et municipalités pour les encourager à faire de même avec leurs marchés publics. La volonté de créer une préférence nationale dans les marchés publics avait déjà été évoquée à plusieurs reprises ces derniers mois, notamment par le Ministre des Finances, mais sans qu'une échéance ne soit annoncée². Le 14 juillet dernier, une première étape avait été franchie avec l'annonce de l'application du principe de réciprocité³ dans l'octroi des marchés publics fédéraux non liés à la défense et de plus de 10 000 CAD (6100€).

Le Canada supprime l'objectif de vente de 20% de véhicules zéro émissions pour 2026 et engage une révision sous 60 jours de la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques. Pour mémoire, celle-ci prévoit, outre la cible de 20% en 2026, des quotas de ventes de nouveaux véhicules légers à zéro émission (VZE) de 60 % d'ici 2030, puis 100 % d'ici 2035. En parallèle, le gouvernement indique que la révision de la Norme envisagera des modifications possibles aux cibles annuelles de vente, y compris l'objectif de 2035, et explorera des possibilités de flexibilité supplémentaires. Le gouvernement justifie ces modifications dans le but d'adapter la réglementation à la réalité du marché et de s'assurer qu'elle ne soit pas une contrainte pour les constructeurs.

Les mesures concernant les véhicules électriques et le secteur du canola reçoivent un accueil mitigé

La suspension et révision des quotas de ventes de véhicules électriques ne fait pas l'unanimité. L'industrie automobile canadienne s'est réjouie de l'annonce de la suspension des quotas de ventes de véhicules électriques pour 2026 et de sa révision générale, et appelle désormais le gouvernement à aller plus loin en l'abrogeant pour soulager le secteur. En revanche, plusieurs organisations environnementales regrettent cette mesure qu'elles perçoivent comme un nouveau recul du Canada en matière d'ambition climatique, la décision intervenant quelques mois après la suppression de la taxe carbone.

Le secteur du canola considère que les mesures annoncées « ratent la cible ». En matière agricole, le Conseil canadien du Canola a publié un communiqué dans lequel il regrette que les mesures annoncées ne répondent pas aux difficultés réelles rencontrées par le secteur, l'urgence pour le Canada étant d'obtenir la levée des droits de douane imposés par la Chine sur les exportations canadiennes de canola. Pour mémoire, au terme d'une enquête anti-dumping sur les importations canadiennes de canola lancée en réponse à l'imposition de droits de douane de 100% par le Canada sur les véhicules électriques chinois, la Chine a annoncé l'imposition à compter du 14 août de droits anti-dumping préliminaires de 75,8% sur les importations canadiennes de graines de canola. Ces droits se sont ajoutés aux droits chinois déjà en vigueur depuis février sur l'huile et les tourteaux de colza, fermant de facto complètement le marché chinois aux exportations canadiennes. La Chine était en 2024 le 2^{ème} marché à l'export pour les exportateurs canadiens de canola avec 4,9 Mds CAD (3 Mds €) exportés et dont les 3/4 sont des graines.

**Annexe I – Synthèse des mesures annoncées par le Premier ministre M.Carney le 5 septembre –
« Nouvelles mesures visant à protéger, à bâtir et à transformer les industries stratégiques du Canada »**

- **Programme de formation et de reconversion professionnelle pour 50 000 travailleurs.**
- **Création d'un Fonds de réponse stratégique de 5 Mds CAD (3Mds €) pour les entreprises** pour compenser les nouveaux coûts d'accès aux marchés, soutenir la restructuration et faciliter les plans des entreprises visant à s'agrandir ou à conquérir de nouveaux marchés.
- **Marchés publics - Buy Canadian Policy.** Exigence d'approvisionnement local et de contenu local (pour l'acier et le bois d'œuvre dans un premier temps) pour les marchés publics fédéraux canadiens. Les détails de la mesure seront publiés d'ici novembre 2025.
- **Soutien des entreprises en matière de liquidités.** Augmentation du montant maximal des prêts octroyés par la Banque de développement aux PME (passe de 2 M CAD à 5 M CAD – 1 M€ à 3M€), baisse des taux d'intérêt et échéanciers plus long.
- **Suspension de la norme sur la disponibilité des véhicules électriques en 2026 et révision de 60 jours de la réglementation.** Actuellement, la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques précise qu'au moins 20 % des ventes de nouveaux véhicules légers au Canada doivent concerner des véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2026 et que cette proportion doit atteindre 60 % d'ici 2030, puis 100 % d'ici 2035 [détail de la mesure en pièce jointe].
- **Aide aux producteurs agricoles et de canola du Canada.**
 - Nouvelles mesures incitatives pour la production de biocarburants avec l'octroi sur 2 ans de 370 M CAD (228 M€) pour soutenir les producteurs nationaux et révision du règlement sur les combustibles propres.
 - Augmentation de la limite de prêts pour les producteurs de canola à 500 000 CAD (308 000€) et investissement dans la commercialisation agricole et de diversification commerciale.
- **Augmentation du Fonds « Initiative régionale de réponse tarifaire » et dotation de 1 Mds sur trois ans.** Créé en mars dernier et doté initialement de 450 M CAD (277 M€), ce fonds est destiné aux PME pour soutenir les investissements réalisés pour diversifier leurs produits et marchés, et l'acquisition de technologies innovantes pour renforcer leur compétitive.

Le détail des mesures est disponible en ligne : [Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures visant à protéger, à bâtir et à transformer les industries stratégiques du Canada | Premier ministre du Canada](#)

¹ Mesures sur l'acier et le bois d'œuvre : soutiens financiers et approvisionnement en acier et en bois canadiens dans les appels d'offres fédéraux, contingents tarifaires pour les importations d'acier et tarifs de 25% sur l'acier fondu et coulé en Chine, et annonce d'une initiative pour diversifier les marchés internationaux du bois d'œuvre canadien (cf. communiqués officiels : [Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures pour protéger et renforcer l'industrie canadienne de l'acier | Premier ministre du Canada](#) ; [Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures pour transformer l'industrie canadienne du bois d'œuvre | Premier ministre du Canada](#)).

² Plusieurs dirigeants politiques s'étaient en effet saisis du sujet à la suite de l'imposition des tarifs de Donald Trump, soulignant la nécessité de pouvoir exclure les entreprises américaines des appels d'offres canadiens.

³ Cette politique permet d'imposer des restrictions aux fournisseurs provenant de pays qui limitent l'accès des entreprises canadiennes à leurs marchés publics. Elle ne s'appliquerait pour les partenaires commerciaux avec lesquels le Canada dispose d'un accord de libre-échange contenant des dispositions en matière de marché public. Cf le communiqué officiel du 14 juillet 2025 : [Le nouveau gouvernement du Canada adopte un régime provisoire d'approvisionnement réciproque pour protéger les entreprises canadiennes contre les pratiques commerciales injustes - Canada.ca](#)